



HAL
open science

Audit légal et gouvernance d'entreprise : une lecture théorique de leurs relations

David Carassus, Nathalie Gardes

► **To cite this version:**

David Carassus, Nathalie Gardes. Audit légal et gouvernance d'entreprise : une lecture théorique de leurs relations. Colloque de l'IAAER, 2005, Bordeaux, France. hal-03083172

HAL Id: hal-03083172

<https://hal.science/hal-03083172>

Submitted on 18 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité

Bordeaux, 29-30 septembre 2005

AUDIT LEGAL ET GOUVERNANCE D'ENTREPRISE : Une lecture théorique de leurs relations

David CARASSUS - **Nathalie GARDES**

Université de Pau et des Pays de l'Adour, IAE, CREG

Résumé :

Depuis une dizaine d'années, face aux nombreux cas de manipulations de déclarations comptables et financières, d'importantes évolutions réglementaires et législatives ont marqué le contexte de l'audit externe avec comme finalités d'améliorer les conditions d'exercice de la gouvernance d'entreprise. Toutefois, aucune réflexion d'ensemble ne semble avoir été engagée sur l'analyse théorique des relations entre ces deux sujets largement abordés, séparément, par la littérature académique. Nous décrivons donc ici la nature de ces relations en montrant, tout d'abord, que l'audit externe constitue, d'après les études théoriques existantes, un mécanisme de la gouvernance d'entreprise permettant de réduire l'asymétrie informationnelle vis-à-vis de ses parties prenantes. Nous montrons, ensuite, en approfondissant l'analyse de leurs relations, que l'audit externe contribue à compléter les autres mécanismes de la gouvernance d'entreprise, fréquemment défailants pour contraindre le pouvoir discrétionnaire des dirigeants. Pourtant, même si cette analyse théorique met en évidence le rôle central de l'audit externe au sein de la gouvernance, il apparaît que, dans la pratique, de nombreuses insuffisances marquent les conditions d'exercice de l'audit externe, laissant entrevoir quelques pistes de réflexion en matière d'évolution du modèle d'audit externe légal actuel.

Mots – clés : Audit externe, gouvernance d'entreprise, analyse théorique, perspectives d'évolution du modèle d'audit externe

La faillite d'un grand nombre d'organisation lors de la dernière décennie a conduit les pouvoirs publics à différentes réflexions sur la notion de gouvernance d'entreprise, c'est-à-dire l'ensemble des organes et règles de décision, d'information et de surveillance permettant aux ayants droit et partenaires d'une institution de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de l'entreprise.

Originellement, la gouvernance d'entreprise s'inscrit dans une perspective d'agence, c'est-à-dire un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour accomplir quelques services en leur nom, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'agent. Partant du constat que les contrats sont nécessairement incomplets, l'information asymétrique et les intérêts divergents, la relation d'agence est problématique dans la mesure où l'agent est susceptible de tirer profit de l'incomplétude des contrats. La survie des organisations est liée ainsi à l'existence de mécanismes autorisant la régulation des conflits, et permettant de discipliner les dirigeants afin qu'ils gèrent dans le sens des intérêts des actionnaires. Traditionnellement, la littérature identifie à ce propos deux groupes de facteurs disciplinaires. D'une part les facteurs externes : concurrence sur le marché des biens et services (Hart, 1995), concurrence sur le marché des dirigeants (Fama, 1980; Demsetz, 1983), enfin discipline par le marché financier. D'autre part les facteurs internes : la concurrence entre les dirigeants, notamment la surveillance mutuelle (Fama et Jensen, 1983), hiérarchie et conseil d'administration (Shleifer et Vishny, 1997), effet de motivation de la propriété du manager (Jensen et Meckling, 1976) et l'audit (Watts et Zimmerman, 1983).

Les différents scandales financiers, déjà évoqués, ont mis à jour les limites de ces systèmes de gouvernance dans l'extraction et l'évaluation de l'information (Gomez, 1996). L'audit externe se situe au centre des débats dans la mesure où, non seulement, il est susceptible de garantir la sincérité, l'exactitude et la pertinence des états financiers de l'entreprise, mais aussi car il peut être appréhendé comme un moyen permettant de répondre à l'obligation de reddition des comptes (Carassus et Grégorio, 2003). L'actualité financière a impulsé de nombreuses réflexions de la part des pouvoirs publics sur la façon de prévenir et d'éviter les nombreux cas de faillites frauduleuses ayant marqué ces dernières années. Dans cette optique, le cadre réglementaire de l'audit externe a fait l'objet de nombreux changements. Une réflexion sur la mise en place de réformes radicales s'est ainsi engagée, et a abouti notamment à des évolutions législatives, que cela soit au niveau international avec notamment le *Sarbanes-*

Oaxley Act aux Etats-Unis, ou bien au niveau français avec la Loi sur la Sécurité Financière. Toutefois, malgré ces réflexions et évolutions, des interrogations théoriques et conceptuelles demeurent quant à la position de l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise. Quelles sont les relations entre l'audit externe et les autres mécanismes de gouvernance ? Les complète-t-il ? Se substitue-t-il aux autres mécanismes jugés comme insuffisants dans leurs fonctions d'information et de contrôle ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre ici, en nous appuyant sur des logiques strictement théorique et conceptuelle. Cette analyse est effectuée à travers deux parties. La première, générale, fait référence aux différents rôles de l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise. La seconde aborde de manière plus spécifique la nature des relations existantes entre l'audit externe et les autres mécanismes de gouvernance.

1. L'audit externe en tant que spécialisation de la fonction de contrôle de l'information au sein de la gouvernance d'entreprise

Plusieurs cadres théoriques sont susceptibles d'être utilisés pour comprendre la relation entre audit externe et gouvernance. Historiquement, c'est la théorie positive de l'agence qui a abordé initialement le rôle de l'audit externe en tant que mécanisme de gouvernance d'entreprise. Fondée sur une approche *shareholder*, ce cadre présente un modèle dans lequel les propriétaires risquent leurs investissements et sont les seuls créanciers résiduels. Dans ce cas, la tâche de la gouvernance repose sur le contrôle du manager et des autres participants à l'organisation pour s'assurer qu'ils œuvrent dans l'intérêt des actionnaires (Hart et Moore, 1990). Pionniers dans ce domaine, Jensen et Meckling (1976) évoquent l'audit externe comme un levier d'alignement du comportement du dirigeant sur les intérêts des actionnaires, au même titre que les systèmes de contrôle formel et les restrictions budgétaires. L'audit externe représente alors un mécanisme de surveillance fournissant une évaluation du management de la direction aux actionnaires.

Toutefois, cette perspective d'agence ne permet pas de prendre en considération le rôle de l'audit externe dans son ensemble. Il semble en effet nécessaire, afin d'appréhender le rôle de l'audit dans la gouvernance, de considérer les managers, non seulement, comme responsable devant les actionnaires (actionnaires individuels, institutionnels, analystes qui conseillent les actionnaires), mais également, comme détenant une responsabilité plus large, en tant qu'administrateurs des actifs de l'organisation vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes (salariés et leurs représentants, les clients, les fournisseurs et les créanciers). Dans cette

logique, pour qu'une firme soit viable, elle doit démontrer sa capacité à atteindre les objectifs multiples des différentes parties et distribuer la valeur créée d'une façon qui maintienne leur engagement (Kochan et Rubinstein, 2000). La prise en compte d'autres parties prenantes dans une logique *stakeholder*, nous conduit à distinguer trois rôles complémentaires de l'audit externe, évoqués distinctement par la littérature, quasiment de manière chronologique. En représentant une source d'information sur laquelle les individus réalisent des prédictions sur le montant, le délai et l'incertitude des futurs cash-flow (Omrod et Cleaver, 1993), l'audit assume, alors un rôle de signal dont les implications pour le processus de responsabilité des entreprises est évident. En outre, en contribuant à réduire l'asymétrie informationnelle qui existe entre les managers et les autres *stakeholders* (Omrod et Cleaver, 1993), l'audit externe concourt également à la résolution des problèmes liés à la véracité des comptes en assumant une fonction d'assurance.

1.1. L'audit externe, mécanisme de surveillance au sein d'une relation d'agence

L'étude des problèmes liés à la relation d'agence a pour origine les interrogations d'Adam Smith (1776) sur l'inefficacité des sociétés dont la direction était confiée à un agent non-proprétaire. Berle et Means (1932) prolongeront la réflexion en montrant que la séparation entre la propriété et le contrôle conduit à une situation où la divergence des intérêts entre propriétaires et dirigeants est problématique. En effet, les grandes entreprises modernes seraient dirigées par des managers qui n'auraient aucune raison d'avoir les mêmes objectifs que les propriétaires du capital. La relation actionnaire/dirigeant est alors présentée comme un cas particulier de la relation d'agence.

Jensen et Meckling (1976) définissent une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour accomplir quelques services en leur nom, impliquant la délégation d'une partie de l'autorité de prise de décision à l'agent. De part sa nature, la relation d'agence pose problème dans la mesure où les intérêts personnels du principal et de l'agent sont divergents.

La théorie de l'agence repose sur deux hypothèses comportementales. La première suppose que les individus cherchent à maximiser leur utilité, la deuxième postule que les individus sont susceptibles de tirer profit de l'incomplétude des contrats (Charreaux, Couret, Joffre et al., 1987). Selon la théorie de l'agence, les dirigeants sont les agents des actionnaires au sein de l'entreprise et ont vocation à gérer l'entreprise dans le sens de l'intérêt des actionnaires (Jensen et Meckling, 1976). Or, dirigeants et actionnaires possèdent des fonctions d'utilité

différentes et agissent de façon à maximiser leur utilité respective. Selon Jensen et Meckling (1976), le dirigeant a tendance à s'approprier une partie des ressources de la firme sous forme de privilèges pour sa propre consommation (dépenses discrétionnaires). Les développements ultérieurs ont mis en évidence la volonté des dirigeants de renforcer leur position à la tête de l'entreprise. Ils peuvent ainsi préférer la croissance du chiffre d'affaires à celle du profit, employer plus de personnel que nécessaire, etc. Leur but est de servir l'intérêt social de l'entreprise avant de satisfaire les intérêts des actionnaires (distribution de dividendes ou revalorisation des titres) ou des salariés. En substance, l'aspiration du dirigeant consiste à maximiser sa rémunération et à minimiser son effort.

L'asymétrie dans la distribution de l'information associée à une divergence des intérêts donnent naissance au problème d'agence. En effet, s'il n'existe pas de divergence dans les préférences des acteurs, l'asymétrie informationnelle ne va pas poser de problèmes dans la mesure où l'agent choisira son action en accord avec le principal. De la même façon, en l'absence de problème d'asymétrie informationnelle, les éventuels conflits d'intérêt seront aisément surmontés dans la mesure où le principal détectera immédiatement tout comportement opportuniste de la part de l'agent. Or, la relation d'agence n'existe seulement dans le cas où le principal estime l'agent mieux placé que lui pour gérer son bien. Il lui reconnaît des capacités et un savoir particuliers. L'asymétrie d'information est donc à l'origine de la relation contractuelle (Gomez, 1996).

Les problèmes d'agence sont liés à la fois à l'incertitude, à l'imparfaite observabilité des efforts de l'agent ainsi qu'aux coûts d'établissement et d'exécution des contrats. La complexité du travail managérial ne pouvant faire l'objet d'une spécification précise, l'actionnaire s'expose, par conséquent, à l'opportunisme du dirigeant. Ainsi, plus l'environnement sera incertain, l'information asymétrique et la mesure de l'effort individuel problématique, plus sera élevé le risque de négligences préjudiciables aux intérêts des actionnaires. Le type d'asymétrie informationnelle, dont il est ici question, est l'action cachée qui fait référence à une situation d'aléa moral dans laquelle l'incomplétude de l'information provient des actions et comportements non observables susceptibles d'être entrepris par les agents après signature du contrat. C'est donc une forme d'opportunisme *post* contractuel qui survient lorsque les actions mises en œuvres ne peuvent être discernées.

Dans cette perspective, la responsabilité essentielle des instances de gouvernement d'entreprise consiste à garantir que l'organisation réponde effectivement aux demandes et aux objectifs des propriétaires (Fama et Jensen, 1983). Le principal devra donc mettre en place un

système d'incitation et des mécanismes de contrôle s'il désire limiter les pertes occasionnées par une divergence d'intérêts (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama, 1980).

A ce titre, l'audit externe constitue un des mécanismes de régulation des relations entre actionnaires et dirigeants. Comme introduit précédemment, c'est Jensen et Meckling (1976) qui, les premiers, ont analysé l'audit externe dans ce sens. D'après ces auteurs, il constitue non seulement un mécanisme de surveillance, au sens de *monitoring*, mais aussi un moyen de répondre à un besoin de justification ou d'obligation, au sens de *bonding*. Dans la mesure où les actionnaires et les créanciers considèrent les états financiers de l'entreprise comme un moyen de surveillance des dirigeants, ces derniers peuvent se dédouaner en leur fournissant ces états, ainsi qu'en les faisant attester par un auditeur externe indépendant¹.

Depuis, de nombreux autres auteurs ont utilisé ce cadre de référence pour analyser la demande et l'influence de l'audit externe dans des relations d'agence. En particulier, Ng (1978) fournit une justification du processus de communication financière et de l'audit externe. Il développe un modèle mathématique en utilisant un cadre de travail économique sur l'information et fait l'hypothèse que les rémunérations des dirigeants sont liées aux résultats. Il établit que les dirigeants peuvent optimiser leurs rémunérations en choisissant des règles comptables qui exagèrent les profits et donnent le moins d'information possible aux actionnaires. Dans ce contexte, l'auteur avance que l'audit externe assure que l'information produite par la direction n'est pas trompeuse, et réduit ainsi le coût de la rémunération des dirigeants. Dans le même esprit, Ng et Stoeckenius (1979) étendent ce modèle d'agence précédent en incorporant l'auditeur externe. Ils montrent que, pour une certaine catégorie de contrats de rémunérations des dirigeants et une certaine technologie d'audit, un audit peu coûteux permet à un propriétaire d'inciter le dirigeant à agir dans le sens de ses intérêts et de partager les risques avec lui. Antle (1982) considère pour sa part l'auditeur comme un agent économique à part entière. Il remet en cause les modèles de Ng (1978) et de Ng et Stoeckenius (1979) en prenant en compte les motivations de l'auditeur qui, lui aussi, cherche à maximiser son utilité. L'audit y est examiné comme un mode de vérification des rapports financiers communiqués aux actionnaires par le dirigeant et un mode de production d'information concernant les

¹ Dans cette même optique, Brousseau (1993, p. 122), en décrivant les clauses essentielles d'un contrat entre individus ou institutions, envisage, l'audit comme un mécanisme « *destiné à contrôler la conformité des actions de chacun. Ce mécanisme a également pour fonction d'organiser une pression en cas de faute pour que le fautif modifie son comportement sous peine de rupture du contrat. Il constitue alors un mécanisme dissuasif* ».

conclusions de ces vérifications. Même si l'auteur n'aboutit pas à une modélisation mathématique de cette relation d'agence à deux agents, le dirigeant et l'auditeur, l'audit externe y est tout de même considéré comme un moyen d'incitation du dirigeant à communiquer des informations correctes aux actionnaires compensant l'absence d'évaluation directe de la performance de l'entreprise. Enfin, toujours dans le même sens, Chow (1982) examine les effets de quatre facteurs, le pourcentage de détention d'action par les dirigeants, le pourcentage de dettes dans la structure du capital, la présence de mesures comptables dans les contrats de dettes et la taille de la firme, sur la décision d'engager un audit externe. Dans l'ensemble, les analyses statistiques effectuées, concernant une période où l'audit externe n'était pas obligatoire, indiquent que les coûts d'agence, liés à la surveillance et à la justification, jouent un rôle important dans la décision d'engagement d'un audit externe.

Cette approche de l'audit externe au travers des relations d'agence aboutit globalement à des analyses convergentes. Celle-ci doit toutefois être complétée par les théories issues de l'économie de l'information pour appréhender un rôle complémentaire de l'audit externe, répondant à un cadre différent, celui du signal permettant de réduire les effets de sélection adverse et permettant la prise en compte d'une problématique de gouvernance élargie.

1.2. L'audit externe, mécanisme de signal permettant de réduire les effets de sélection adverse

L'économie de l'information nous offre en effet une nouvelle vision de l'audit externe. Si la théorie de l'agence se focalise sur la relation actionnaire / dirigeant, cette nouvelle perspective théorique porte, elle, son attention sur la relation investisseur / dirigeant dans une situation d'asymétrie informationnelle. Dans ce cadre, le phénomène d'antisélection ou sélection adverse prend toute sa signification, phénomène sur lequel il est nécessaire de revenir avant d'aborder directement le rôle de l'audit externe dans un tel contexte.

La notion d'antisélection fait, en effet, référence à un problème d'opportunisme précontractuel résultant du fait que les individus détiennent des informations privées non accessibles au cocontractant. Selon Akerlof (1970), la sélection adverse représente l'incapacité à obtenir une information exhaustive sur les caractéristiques de biens apparemment identiques. Prenant l'exemple des voitures d'occasion, l'auteur montre que l'impossibilité de distinguer les bons des mauvais véhicules conduit à l'établissement d'un prix unique sur le marché. A ce prix, les possesseurs de voitures en bon état refuseront de vendre, jugeant qu'ils pourraient obtenir un meilleur prix. Il ne reste donc plus sur le marché que les mauvaises voitures. Les acheteurs, en

raisonnant de façon similaire, penseront n'avoir à faire qu'à des véhicules en mauvais état et n'achèteront pas au prix du marché. Ainsi, lorsque la sélection adverse est particulièrement importante, aucun prix ne permet d'égaliser sur un marché la demande et l'offre d'un bien donné.

Cette analyse a, tout d'abord, été réinterprétée par Moore et Ronen (1990) pour comprendre le rôle de l'audit dans une perspective d'information. La nécessité pour les firmes d'augmenter leur capital peut être problématique dans un contexte d'asymétrie informationnelle. Ces auteurs supposent ainsi que les managers possèdent une information interne sur la qualité de leur management alors que les investisseurs potentiels ne possèdent pas cette information. L'impossibilité de distinguer les bons des mauvais gestionnaires peut alors conduire à l'échec du marché des nouveaux titres parce que les investisseurs sont incertains de la qualité des managers. Dans ce contexte, la demande de services d'audit est générée par la nécessité d'éliminer l'asymétrie informationnelle entre les managers et les investisseurs potentiels pour faciliter l'obtention de nouveaux capitaux. L'engagement d'auditeurs externes permet de délivrer des informations sur la qualité de l'entreprise et, par incidence, sur la qualité du management. La finalité de l'audit externe est ici de vérifier la capacité de la direction en vérifiant les rapports financiers passés. La demande d'audit externe peut donc être analysée comme un moyen utilisé par les bons dirigeants pour émettre un signal vis-à-vis des investisseurs.

Cette analyse est, ensuite, reprise par d'autres auteurs. Sur la base des travaux de Lesourne (1991), qui envisage la naissance d'institutions ou d'intermédiaires comme un moyen d'améliorer le fonctionnement des marchés, Collat-Parros (1999) prend notamment l'exemple de l'audit, sous sa forme légale. En fournissant aux actionnaires de l'information sur l'activité des dirigeants, les commissaires aux comptes sont ainsi appréhendés comme un moyen de lutte contre les imperfections du marché.

Au total, l'auditeur est ici modélisé comme un surveillant mécaniste ; l'*output* (rapport d'audit) d'un auditeur ou l'acte d'engager un auditeur est utilisé par une partie informée (le dirigeant) pour signaler son information privée (les caractéristiques de risque de l'entreprise) à une partie non informée (un investisseur) (Mélumad et Thoman, 1990). Le rôle de l'auditeur est alors de réduire le risque pris par l'investisseur.

Malgré l'intérêt de ces deux cadres théoriques pour comprendre le rôle de l'audit externe, l'approche actionnariale sur laquelle ils se fondent ne permet pas toutefois d'expliquer de

façon convaincante la demande d'information comptable audité émanant des autres parties prenantes. Il est donc nécessaire d'intégrer aussi la littérature théorique orientée *shareholder* pour appréhender l'ensemble des finalités de l'audit externe.

1.3. L'audit externe, un moyen permettant de répondre à l'obligation de reddition des comptes

Partant de l'accroissement de l'influence sociale et économique des entreprises nationales et multinationale, Porter et al. (1966) montrent que les besoins relatifs à l'obligation de reddition des comptes évoluent vers une logique sociétale, partenariale. Nombreux sont ceux qui pensent, en effet, que les dirigeants ont une obligation de considérer l'impact de leur décision au niveau de la société tout en permettant la réalisation de profit et le maintien de la pérennité de l'entreprise. Ces auteurs avancent notamment que les dirigeants de sociétés sont considérés comme ayant une obligation de prévenir la pollution environnementale, de garantir la sécurité industrielle et des produits ainsi que de protéger les consommateurs. Comme l'indique Pesqueux², c'est tout l'environnement politique et social de l'entreprise qui demande aujourd'hui des comptes. Les nouvelles réglementations financières répondent à ces inquiétudes en redéfinissant, non seulement, la responsabilité des équipes dirigeantes, mais aussi celles des organisations chargées de l'audit externe légal.

Ainsi, il est aujourd'hui admis que l'auditeur externe agisse dans l'intérêt des principaux détenteurs d'intérêts de l'entreprise tout en ayant un regard sur l'intérêt public (Mednick, 1991). Or, ces différents utilisateurs ne peuvent pas déterminer, eux même, si l'information qu'ils possèdent est fiable. Les utilisateurs n'ont pas l'expertise, les ressources et le temps pour établir eux même la véracité des informations (Robertson, 1993). Dans la mesure où il existe un risque lié à la qualité de l'information, apprécié par la probabilité que les états financiers diffusés par une organisation soient erronés, ce risque pouvant être préjudiciable pour de nombreuses parties prenantes, il existe donc un besoin évident d'assurance concernant la qualité de ces états financiers. En particulier, dans cette logique, Broye (1998) montre, en analysant la demande d'audit externe de qualité dans le cadre français, que le choix d'un auditeur de qualité constitue une réponse aux conflits d'intérêts existant entre actionnaires et dirigeants, mais également entre actionnaires et salariés. L'espace discrétionnaire des dirigeants, possible par un actionnariat managérial faible, et des salariés,

² in Le Monde, Economie, 17/12/02, p. 3.

du fait d'un effectif élevé et d'un grand nombre de niveaux hiérarchiques et de sites d'exploitation, se trouve alors limité par un audit externe de qualité.

Dans ce cadre général orienté *stakeholder*, l'auditeur assume un rôle social d'attestation de l'information financière publiée, offrant ainsi aux utilisateurs un service d'assurance que le risque lié à la qualité de l'information est bas (Robertson, 1993). Il peut aussi être considéré comme un mécanisme incitant ou obligeant le ou les individus, à qui une responsabilité a été déléguée, à agir conformément aux intérêts des partenaires de l'organisation (Charreaux, 1997a). L'auditeur apportant une opinion sur la crédibilité des états comptables, il constitue en cela, non seulement, un mécanisme de supervision des déclarations de la direction concernant la conduite et la performance de l'entreprise, mais aussi, en conséquence, un moyen permettant de répondre à l'obligation de rendre des comptes (Flint, 1988).

Au total, ces différentes approches théoriques de l'audit externe nous permettent d'aborder les finalités de l'audit externe dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise. Toutefois, cette étude est ici seulement réalisée de manière intrinsèque, sans prise en considération des autres mécanismes de régulation permettant aux parties prenantes d'une institution de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de l'entreprise. Or, ce type d'analyse croisée enrichit ces premières réflexions en permettant, non seulement, de décrire la nature des relations entre ces différents mécanismes de régulation, mais aussi, et surtout, d'appréhender de manière plus globale les finalités de l'audit externe au sein d'une gouvernance d'entreprise.

2. L'audit externe en tant que mécanisme de la gouvernance d'entreprise permettant, dans une logique théorique, de pallier la défaillance des autres systèmes

Les problèmes de gouvernance sont associés, nous l'avons décrit précédemment, à l'asymétrie informationnelle entre les dirigeants et l'ensemble des parties prenantes ne permettant pas de s'assurer que les intérêts de chaque partie soient défendus. L'audit externe représente alors un mécanisme en mesure de réduire cette asymétrie informationnelle. Le propos sera ici, non seulement, de passer rapidement en revue les différents mécanismes ainsi que leurs limites afin de situer l'audit externe au cœur de cette problématique, mais aussi de mettre en relief le rôle théorique déterminant, de part sa position centrale, qu'il est en mesure de jouer dès lors que les autres mécanismes sont défaillants.

2.1 L'insuffisance des autres mécanismes de la gouvernance d'entreprise en matière de réduction de l'asymétrie informationnelle

Pour décrire les différents mécanismes de la gouvernance d'entreprise, ces derniers peuvent être, tout d'abord, distingués en fonction de leur degré d'appartenance à l'organisation (Charreaux, 1987). Sont ainsi opposés le droit de vote des actionnaires, la hiérarchie, la surveillance mutuelle, les systèmes d'intéressement et de rémunération ainsi que le conseil d'administration, en tant que systèmes internes de contrôle, aux différents mécanismes disciplinaires du marché. Le marché du travail et le marché des biens et des services y sont ainsi considérés, grâce à la pression concurrentielle, en tant que mode d'éviction des entreprises et des dirigeants non performants. L'existence d'un marché financier y permet notamment les prises de contrôle et la cession des titres par les actionnaires.

Cette première typologie des systèmes de gouvernance, qui n'est pas ici détaillée exhaustivement³, connaît toutefois certaines insuffisances. L'absence de considération d'interdépendance de ces différents mécanismes, le manque de définitions précises des frontières de la firme, et la prise en compte de l'ensemble des partenaires de l'organisation conduisent, en effet, Charreaux (1997b) à proposer une distinction selon deux axes, la spécificité et l'intentionnalité des mécanismes de gouvernance. La spécificité renvoie aux mécanismes propres « *à l'entreprise délimitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, dans le sens où son action influence exclusivement les décisions des dirigeants de l'entreprise* ». Le contrôle direct des actionnaires, le conseil d'administration, la surveillance mutuelle des dirigeants constituent autant d'exemples de mécanismes spécifiques. Au contraire, l'environnement légal et réglementaire, le marché des biens et services, le marché financier ou le marché du travail forment quelques-uns des mécanismes non spécifiques. Le caractère intentionnel se traduit, lui, « *par l'établissement de règles et de procédures formelles* ». Nous trouvons, parmi ceux-ci, la structure formelle de l'organisation ou bien la présence de syndicats. Les mécanismes spontanés sont, eux, caractérisés par la culture d'entreprise ou bien par l'influence de l'environnement médiatique ou sociétal. Au total, les « *deux types de mécanismes sont indissociables. Les mécanismes spontanés jouent à l'intérieur de l'espace discrétionnaire laissé par les mécanismes intentionnels. Inversement,*

³ Cf. Charreaux (1987), Gomez (1996), Caby et Hirigoyen (1997), Charreaux (1997b), Derhy (1997), Pochet (1998).

certaines mécanismes intentionnels sont issus, après formalisation, de mécanismes spontanés ». La typologie en résultant est la suivante :

Tableau 1 : Typologie des mécanismes de gouvernance d'entreprise

	Mécanismes spécifiques	Mécanismes non spécifiques
Mécanismes intentionnels	Contrôle direct des actionnaires Conseil d'administration Systèmes de rémunération, d'intéressement Structure formelle Auditeurs internes Comité d'entreprise Syndicat « maison »	Environnement légal et réglementaire Syndicats nationaux Auditeurs légaux Associations de consommateurs
Mécanismes spontanés	Réseaux de confiance informels Surveillance mutuelle des dirigeants Culture d'entreprise Réputation auprès des salariés	Marché des biens et des services Marché financier Intermédiation financière Crédit interentreprises Marché du travail Marché politique Marché du capital social Environnement « sociétal » Culture des affaires Marché de la formation

Source : CHARREAUX (1997b, p. 427)

Au-delà de la simple connaissance de ces mécanismes, il s'agit ici de décrire leurs limites en matière de réduction de l'asymétrie informationnelle. Tous ces mécanismes ne seront pas ici représentés compte tenu de leur grand nombre. Seuls ceux ayant des relations, directes ou indirectes, avec l'audit externe et ceux participant principalement à la réduction de l'asymétrie informationnelle seront évoqués. Nous évoquons ici en l'espèce le cas des marchés des biens et services, financier et du travail, le reporting financier, le droit de vote, les procédures de contrôle et d'audit interne, le conseil d'administration, et le cas particulier du comité d'audit.

Les marchés des biens et services, financier et du travail

Le marché du travail, le marché des biens et services et le marché financier sont censés imposer une discipline aux dirigeants. La possibilité de recourir au marché joue en effet un rôle essentiel par sa capacité à communiquer et à révéler l'information, mais ceux-ci peuvent se révéler défaillants (Gomez, 1996). En particulier, dès lors que la firme se trouve dans un environnement à faible intensité concurrentielle, les marchés ne peuvent jouer leur rôle de révélation de l'information. Les forces du marché des biens et services peuvent aussi être déficientes dans des activités nouvelles ou dans les activités caractérisées par des rentes substantielles. Le marché du capital et le marché du travail peuvent également devenir

insuffisants pour exercer une pression sur les comportements lorsque les individus manipulent l'information communiquée au marché. Notamment, les phénomènes d'enracinement (Shleifer et Vishny, 1997) empêchent le marché de jouer son rôle informatif car les acteurs maîtrisent l'information qui s'y échange. De façon plus générale, ces systèmes « externes » à l'entreprise apparaissent insuffisants pour imposer aux dirigeants à agir dans l'intérêt des actionnaires, notamment du fait du caractère imparfaitement concurrentiel des marchés. Il faut alors trouver d'autres lieux de production et d'évaluation de l'information. A ce titre, l'audit externe participe à améliorer la relation existante entre l'entreprise et, notamment, le marché financier. En crédibilisant une information produite par les dirigeants à destination du marché de capital, il participe en cela à éviter que ces derniers la manipulent, même si son obligation en la matière n'est que de moyens et non de résultats.

Le reporting financier

Le pouvoir de l'information comptable et financière vient de la façon dont elle a été institutionnalisée comme moyen le plus important, le plus autoritaire et le plus éloquent par lequel l'activité de l'entreprise est rendue visible. En termes généraux, la comptabilité est efficace en nous offrant une image de nous même et de nos activités (Roberts, 1991). Le *reporting* financier est alors présenté comme un élément crucial qui est nécessaire pour que le système de gouvernance fonctionne efficacement. En l'absence d'informations comptables et financières de qualité, les apporteurs de capitaux ne peuvent pas contrôler efficacement les performances des dirigeants (Whittington, 1993).

Il a été soutenu, notamment par Watts et Zimmermann (1986), que le *reporting* financier est indispensable au processus contractuel dans son ensemble en tant qu'instrument de mesure et de contrôle des activités des parties au contrat afin de maîtriser ou motiver leur attitude. En effet, les rapports financiers représentent une source majeure d'information, qui peut être utilisée comme support de motivation dès lors que l'on indexe les rémunérations des dirigeants sur les résultats (Ng, 1978). Toutefois l'impossibilité d'observer les actions du manager et la rentabilité de l'entreprise rend problématique la dépendance de la rémunération du dirigeant à la performance dans la mesure où il sera incité à accroître le biais et la grossièreté de la fonction de *reporting* (Ng, 1978). Ainsi les imperfections dans le processus de *reporting* financier induisent des imperfections dans l'efficacité du système de gouvernance. En particulier, l'existence d'une comptabilité créative ne permet pas au *reporting* financier de remplir correctement son rôle. D'où la nécessité d'une validation de

l'information par un auditeur externe même si, encore une fois, le degré d'assurance à ce propos ne peut être total.

Le droit de vote de l'actionnaire

Le contrôle des actionnaires s'exerce ensuite au travers du droit de vote. Le droit de vote est une prérogative d'ordre public. Il est non seulement nécessaire à l'accomplissement de la fonction d'assomption du risque, mais permet aussi de pallier le caractère incomplet des contrats. Selon la théorie du bon sens, une faible performance conduit alors au remplacement du dirigeant (Pfeffer et Salancik, 1978) qui doit amener une amélioration de cette même performance. En la matière, l'audit externe joue encore ici un rôle crucial dans le processus d'obtention d'information de l'actionnaire sur la capacité de la direction à gérer de manière performance leur entreprise. En apportant une opinion sur la qualité de production des comptes, l'auditeur externe permet à l'actionnaire de s'assurer que les informations comptables et financières, sur lesquelles il s'appuie pour porter un jugement, sont sincères, régulières et reflètent une image fidèle de la réalité. En assurant des missions connexes telles que la révélation des faits délictueux au Procureur de la République ou bien l'analyse de la continuité d'exploitation, particulièrement dans le cas français, l'auditeur externe permet à l'actionnaire de voter sur l'approbation de la gestion du dirigeant tout en étant assuré, même si cette dernière n'est pas totale, d'une absence de cas frauduleux et d'une proche faillite financière, par exemple.

Les procédures de contrôle et d'audit interne

Les structures formelles de l'entreprise, et notamment les procédures de contrôle internes, peuvent être définies comme « *les sécurités qui visent à favoriser l'amélioration des performances et à garantir la conformité des décisions avec la politique de la direction* » (Bouquin, 2001). Possiblement associées à un service interne d'audit pouvant être perçu comme « *le contrôle des contrôles* » (Power, 1994) ou comme « *le travail consistant à étudier et évaluer le contrôle interne ou certains de ces aspects, ainsi que les performances que l'on en attend* » (Bouquin, 1989), ces systèmes n'ont pourtant pas vocation, au moins directement, à constituer des mécanismes de gouvernance de l'entreprise. En effet, dans la mesure où ces procédures sont organisées, produites et formalisées par la direction, *a priori* à destination de l'entreprise elle-même, elles ne permettent pas de délimiter le pouvoir discrétionnaire du dirigeant. Toutefois, les dernières évolutions législatives françaises imposent au dirigeant d'une entreprise de produire un rapport sur la qualité des procédures existantes de contrôle

interne, rapport communiqué au même titre que les états comptables et financiers. La connaissance de la qualité de ces procédures de contrôle interne permet ainsi aux parties prenantes de l'entreprise de s'assurer que tous les moyens sont mis en œuvre afin de garantir la maîtrise de l'activité de leur entreprise. Dans ce cadre, l'auditeur externe doit apporter une opinion sur le rapport produit par le dirigeant. En s'assurant de la réalité des descriptions produites par le dirigeant, cette nouvelle forme de communication permet une réduction de l'asymétrie informationnelle.

Le conseil d'administration et la comité d'audit

Selon Gomez (1996, p.123), le conseil d'administration exerce sur les dirigeants un droit de surveillance en les obligeant à répondre de leur gestion. « *Le conseil d'administration est une organisation dans l'organisation, dont le rôle permet d'atténuer, malgré les défaillances du marché, les asymétries d'information et, in fine, de contrôler l'opportunisme. (...) Le conseil d'administration n'est qu'un lieu particulier de communication et d'évaluation d'information* ». Pour sa part, Fama (1980) attribue au conseil d'administration la mission de contrôler les principaux dirigeants, d'évaluer et de ratifier les décisions d'investissement à long terme. Son efficacité repose d'une part, sur la surveillance mutuelle des dirigeants présents au conseil d'administration et d'autre part, sur la présence et la qualification des administrateurs non dirigeants. L'efficacité du conseil d'administration trouve son origine dans la compétence et l'indépendance de ses membres (Anderson et al., 2004). Les discussions quant à sa composition reflètent l'enjeu de pouvoir que suppose la maîtrise de l'information.

Différentes études ont cherché à établir les relations existantes entre les caractéristiques du conseil d'administration et/ou du comité d'audit avec la manipulation de l'information comptable (Beasley, 1996 ; Deschow et al, 1996 ; Carcello et Neal, 2000 ; Klein, 2002). Les premières études se sont focalisées sur quatre caractéristiques :

- En premier lieu, l'indépendance. La présence d'administrateurs indépendants serait à même de procurer une surveillance plus efficace, d'une part en minimisant l'enracinement managérial et l'expropriation des ressources de la firme inhérente à une plus grande expertise et objectivité (Byrd et Hickman, 1992), et d'autre part, en renforçant la motivation dans la mesure où les administrateur mettent en jeu leur réputation (Fama et Jensen, 1983 ; Beasley, 1996 ; Deschow et al, 1996). Selon Beasley, et Deschow et al., la proportion d'administrateurs indépendants est

inversement reliée à la probabilité de déclarations financières frauduleuses. En outre, l'indépendance du comité d'audit et du conseil d'administration permettrait un meilleur contrôle du processus de rémunération (Klein, 2002). Nonobstant, si la participation au conseil d'administration d'administrateurs extérieurs est susceptible d'améliorer l'indépendance et incidemment la qualité du contrôle, les administrateurs internes restent les plus compétents pour juger de la performance de l'entreprise.

- La taille est un deuxième élément susceptible d'avoir une incidence sur la qualité du contrôle et la capacité des administrateurs à surveiller et contrôler les managers. Différentes études établissent une relation positive entre la taille du conseil d'administration et l'efficacité de la surveillance (Adams et Mehran, 2002 ; Yermack, 1996). Klein (2002) invoque comme préposé à cette relation la possibilité de répartir le travail sur un plus grand nombre d'observateurs. Toutefois, la taille du conseil d'administration étant négativement relié à la capacité de conseiller et d'engager des planifications stratégiques de long terme (Lipton et Lorsh, 1992 ; Jensen ,1993), cette variable a des effets ambigus.
- La structure du comité d'audit est un troisième élément déterminant la qualité de la surveillance et la fiabilité des rapports financiers. La plupart des grandes firmes délèguent à un comité d'audit le rôle de surveillance du processus comptable. Plus le comité d'audit est indépendant, meilleure est la surveillance effective du processus de comptabilité financière (Weisback, 1988 ; Byrd et Hickman, 1992 ; Brickley et al., 1994 ; Klein, 2002). L'indépendance du comité est ainsi en mesure de garantir la validité des rapports financiers. Carcello et Neal (2000) donne support à cet argument en relevant une relation positive entre une plus grande indépendance du comité d'audit et la qualité des rapports financiers. Une telle relation s'apprécie indirectement par la baisse du coût de financement (Anderson et al., 2004). La composition du conseil d'administration et du comité d'audit aurait également une incidence sur la fraude (Uzun et al., 2004) et permettrait de contrôler le processus de rémunération (Klein, 2002). Dechow et al. (1996), et Beasley (1996) établissent une relation négative entre la présence d'administrateurs externes au comité d'audit et l'incidence de la fraude. Enfin, Yermack (1996) témoigne d'une meilleure performance des firmes dont les comités d'audit sont plus petits (moins de 10).
- Enfin, les caractéristiques ou l'expertise des administrateurs indépendants auraient un rôle à jouer dans la prévention des déclarations financières frauduleuses. Selon Monks

et Minow (1995), et Beasley (1996), l'expertise des administrateurs ou les caractéristiques professionnelles améliorent la capacité à contrôler de façon efficace le management d'une firme.

Malgré l'attention placée sur les comités d'audit et le conseil d'administration dans la littérature académique, ceux-ci semblent toutefois rester inefficaces pour délimiter le pouvoir discrétionnaire du dirigeant (Cohen et al., 2002). En effet, même si leur présence et la nature de leurs caractéristiques peuvent contribuer au respect des intérêts des parties prenantes, le conseil d'administration et le comité d'audit ne semblent pas constituer un mécanisme fort de la gouvernance, la prégnance du dirigeant y étant souvent trop forte. Dans ce cadre, l'auditeur externe constitue un mécanisme d'assurance vis-à-vis de ces parties prenantes que les états comptables et financiers arrêtés par le conseil d'administration sont sincères, réguliers et présentent une image fidèle de la situation de l'entreprise.

Au contraire de la première typologie des systèmes de gouvernance (Charreaux, 1987), cette nouvelle représentation des systèmes de gouvernance prend, au total, en considération l'audit externe légal en tant que mécanisme incitant ou obligeant l'agent à agir conformément aux intérêts des partenaires de l'organisation. Il y constitue un mécanisme intentionnel non-spécifique délimitant le pouvoir discrétionnaire des dirigeants, au cœur de la gouvernance d'entreprise.

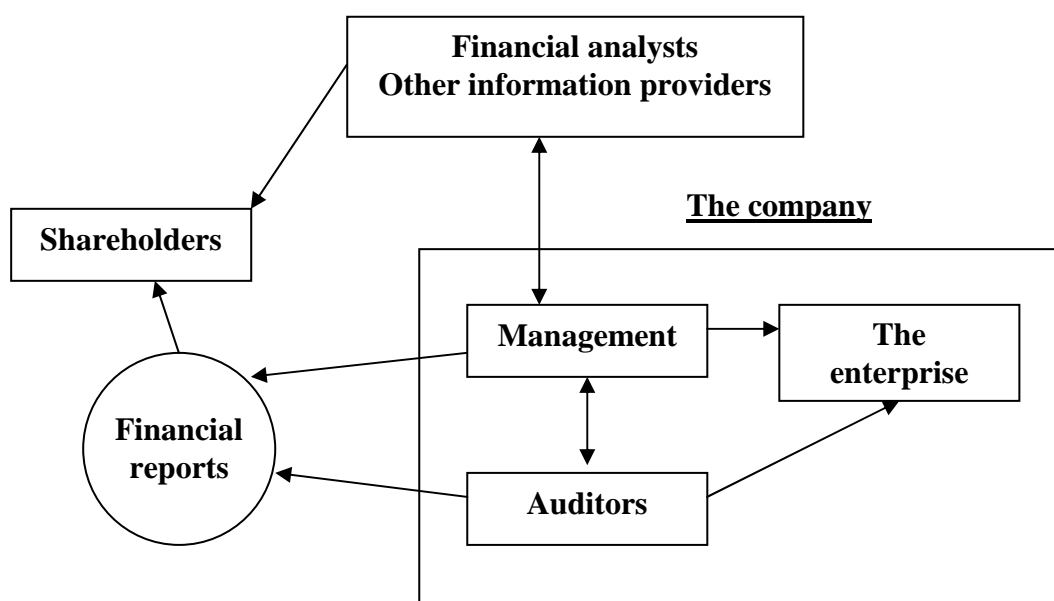
2.2. L'audit externe, au cœur de la gouvernance d'entreprise

Dans ce cadre de réflexion théorique, l'audit externe, en fournissant une vérification indépendante de la qualité des informations produites par le dirigeant, limite les effets du problème de hasard moral de la part des dirigeants (Ng et Stoeckenius, 1979 ; Antle, 1982 ; Whittington, 1993). Les autres mécanismes de la gouvernance, décrits *infra*, connaissant des insuffisances pour répondre à ce problème d'aléa moral et de réduction d'asymétrie informationnelle, l'audit externe prend alors une place prépondérante au sein de la gouvernance d'entreprise. A ce titre, la demande d'audit externe peut d'ailleurs trouver une justification autre qu'une simple légitimité légale, les parties prenantes à l'entreprise y trouvant de larges intérêts (Watts et Zimmerman, 1983). La raison principale de l'engagement d'un auditeur externe y est alors d'aider à maîtriser le conflit d'intérêt entre les managers les actionnaires (Chow, 1982), son rôle étant de produire des informations afin de contrôler les dirigeants (Antle, 1982 ; Gjesdal, 1981 ; Mélumad et Thoman, 1990).

Cette vision réduite à la relation actionnaire / dirigeant peut être même étendue pour rendre compte de l'audit externe au sein de la problématique de gouvernance version *stakeholders*. Selon Pochet (1998), l'audit externe constitue en effet un moyen de collecte et d'analyse des informations que les partenaires ne peuvent exercer de façon individuelle, sauf à engendrer des coûts prohibitifs. En cela, l'audit participe à une meilleure efficacité du contrôle des détenteurs d'intérêts de l'entreprise sur les dirigeants. L'auditeur permet de garantir la véracité de l'information comptable (Whittington, 1993), cette dernière créant un lien crucial avec les différentes parties prenantes et leur permettant de contrôler que les dirigeants agissent conformément à leurs objectifs. L'opinion formulée par l'auditeur a fondamentalement pour objet de crédibiliser l'information financière publiée par les sociétés. L'effet de réduction du risque demeure cependant conditionné par le statut et par la notoriété de l'auditeur. Ce rôle spécifique assumé par l'auditeur dans une économie de marché conduit les pouvoirs publics à organiser la profession et à réglementer le contrôle des comptes (Casta et Mikol, 1999).

Ces différentes relations mises en évidence à travers l'ensemble de ces descriptions théoriques antérieures montrent, au total, le rôle central de l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise distingué par la littérature académique. Or, si ces relations sont souvent abordées par des analyses théoriques et/ou empiriques, peu d'études les ont représentées de manière formelle. Compte tenu de notre objectif de départ, à savoir décrire et comprendre les relations entre audit externe et gouvernance d'entreprise, il apparaît ici nécessaire de formaliser ces liaisons mises en évidence, jusqu'ici, seulement sur un plan théorique. A ce titre, Baker et Owsen (2002) proposent la formalisation suivante :

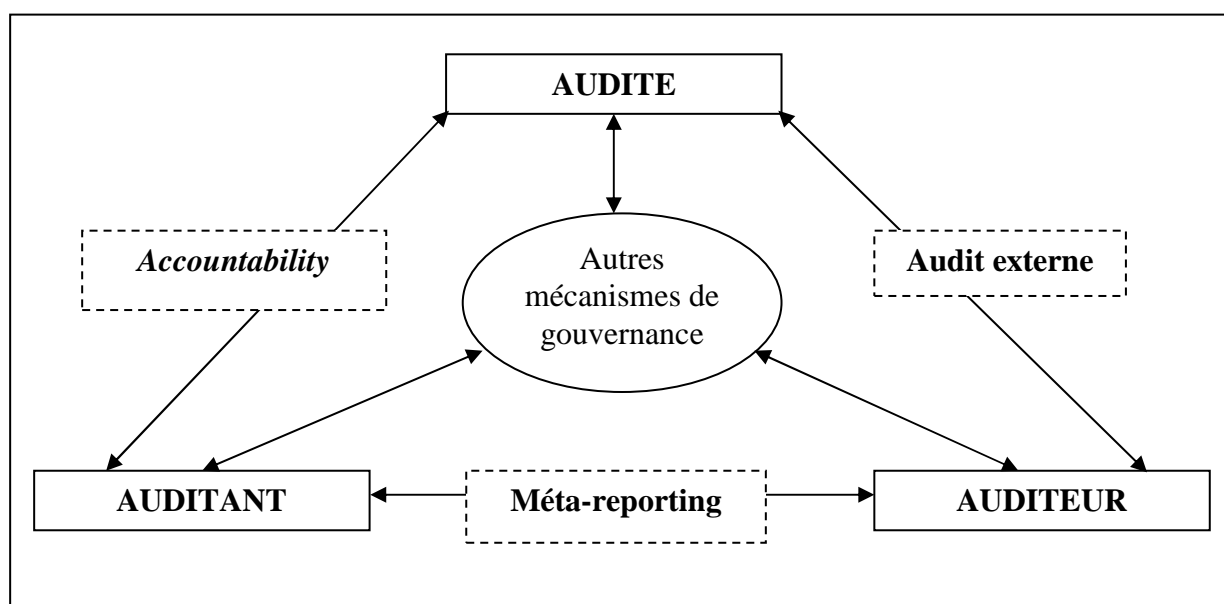
Figure 1 : Le rôle actuel de l'audit externe dans la gouvernance d'entreprise (d'après Baker et Owsen, 2002)



Cette représentation demeure toutefois insuffisante. Tout d'abord, certains des mécanismes de gouvernance décrits précédemment en relation avec l'audit externe sont en effet absents. Ensuite, cette formalisation apparaît principalement orientée vers une logique *shareholder*. Or, notre préoccupation est justement de montrer en quoi l'évolution des modes de gouvernance a modifié le rôle de l'audit externe à travers les mutations des besoins en *accountability* (Carassus et Grégorio, 2003). Enfin, certaines reproductions n'apparaissent pas pertinentes. En particulier, la distinction entre « management », « the enterprise », « the company » et les actionnaires semblent alourdir cette formalisation sans éclairer sur la nature des relations.

Un autre auteur, Will (1995), s'appuie, lui, sur une approche plus proche de l'ensemble des relations théoriques décrites précédemment. Ce dernier propose une représentation des liens entre audité, auditant et auditeur. Nous nous appuyons ici sur sa représentation pour proposer un cadre d'analyse théorique de l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise :

Figure 2 : Relations entre l'audit externe et la gouvernance d'entreprise – proposition d'un cadre d'analyse



L'entreprise dont les activités et/ou les déclarations sont sujettes à l'audit externe, l'audité, doit rendre des comptes, en contrepartie des ressources et/ou fonctions confiées, à l'auditant, à savoir les parties prenantes de l'entreprise. Comme dans toute organisation formelle ou système organisationnel, la coordination entre l'auditant et l'audité est mise en application par des moyens de communication (Mc Mickle, 1978). Dans ce cadre, l'auditeur externe joue un rôle central. En tant que tierce partie, il assure la crédibilité qui doit s'attacher aux

informations produites par l'audité (Bethoux et al., 1986). Sa validation est donc considérée comme un *méta-reporting*, en tant qu'information apportée sur une information déjà produite. Les autres mécanismes de gouvernance, que nous avons décrits précédemment (le marché financier, les procédures de contrôle interne et d'audit interne, le conseil d'administration et le comité d'audit), ne pouvant seuls contribuer à une réduction de l'asymétrie informationnelle ainsi qu'à une limitation du pouvoir discrétionnaire du dirigeant, l'auditeur externe les complète alors pour assurer une meilleure régulation des relations entre les différentes parties prenantes à la gouvernance d'entreprise.

Conclusion : un rôle théorique central de l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise, mais limité en pratique par de nombreuses insuffisances

Cette revue de la littérature académique sur les relations entre gouvernance d'entreprise et audit externe met en évidence le rôle central de ce dernier. Toutefois, la faillite d'un nombre important de grandes entreprises impliquant leurs auditeurs a posé de sérieuses questions sur la qualité et la fiabilité de l'information auditée (Cadbury, 1992 ; Humphrey et al., 1993). Différentes mesures ont été ainsi prises par les gouvernements, au plan international, afin d'inciter à une plus grande transparence et fiabilité de l'information. Pourtant, de nombreuses insuffisances semblent subsister, générant des décalages importants entre le rôle théorique attribué ici à l'audit externe au sein de la gouvernance d'entreprise et ses modalités pratiques.

De Angelo (1981) définit à ce propos la qualité d'audit comme la probabilité jointe qu'un auditeur donné puisse à la fois découvrir une anomalie dans les états comptables et financiers, mais aussi rapporter cette anomalie. La compétence de l'auditeur, mesuré par sa capacité à relever des irrégularités, ainsi que son indépendance, c'est-à-dire sa capacité à porter les irrégularités dans son rapport d'audit, sont en conséquence pris en considération pour apprécier la qualité d'un audit externe. Or, sur ces deux points, l'intervention de l'auditeur externe semble connaître quelques carences. Tout d'abord, en matière de compétence, l'augmentation actuelle des textes réglementaires et législatifs oblige en effet à une spécialisation croissante (Kling, 2005⁴). Or, la majorité des auditeurs externes français réalise des missions légales d'audit chez, au plus, cinq clients différents. La taille de ces cabinets ne

⁴ In MOTOL Catherine, Option Finance n°836, 30/05/2005, p. 8.

permet pas, ainsi, d'atteindre un niveau de compétence suffisant à un traitement complet et pertinent d'une mission légale d'audit, de plus en plus spécifique et exigeante. Ensuite, l'audit externe apparaît aussi déficient en matière d'indépendance. A ce dernier titre, il faut toutefois mentionner que les dernières évolutions législatives appréhendent de manière directe l'indépendance des auditeurs externes. En particulier, la séparation des professions de conseil et d'audit, mais aussi la rotation des auditeurs instituée pour les sociétés cotées participent à l'amélioration de l'indépendance de l'auditeur. Pourtant, cette composante de la qualité d'audit semble encore difficile à être garantie, de manière pleine et entière, dans la mesure où le dirigeant peut conserver une influence importante sur les auditeurs (Raghunathan et al., 1994). Les auditeurs étant rétribués par les clients qu'ils auditent de manière légale, le dirigeant a alors une influence significative sur leur niveau de rémunération (Whittington, 1993). De plus, la compréhension des conditions financières de la firme nécessite que l'auditeur externe obtienne l'accès aux enregistrements comptables et aux documents relatifs à l'entreprise sous la supervision du dirigeant, ce qui requiert sa coopération et compromet incidemment l'indépendance de l'auditeur (Wolfson, 1984).

Au-delà de ces deux principales insuffisances liées à la qualité intrinsèque de l'audit externe, d'autres carences peuvent être mises en évidence en comparant les critères de qualité d'une information comptable et financière avec les pratiques actuelles d'audit. En la matière, le FASB (1980) définit notamment deux caractéristiques de la pertinence d'une information : sa rapidité et sa valeur de contrôle. Concernant le premier point, il apparaît que l'audit externe peut aussi faire l'objet de critiques. En effet, les marchés financiers absorbent actuellement de l'information de manière continue sans attendre la production des états comptables et financiers sur lesquels porte l'audit externe légal. La pertinence de ce dernier semble donc remise en cause (Scheid, 1991). Dans la mesure où le rôle de l'audit externe est envisagé par la théorie comme un signal influençant la décision d'investissement sur les marchés, son utilité devient alors réduite lorsque les marchés de capitaux n'utilisent pas les déclarations financières audités pour entreprendre ce type de décision (Williams, 1996). Les investisseurs institutionnels peuvent, en effet, obtenir une information directement du dirigeant (Holand, 1999), ou bien rechercher un autre moyen d'obtenir et de valider l'information (Byrne, 1998). A ce titre, le rôle des analystes financiers est devenu primordial. Les analyses étant tenues en temps réel, certains suggèrent même que l'audit externe lié à la validation des déclarations financières de l'entreprise est devenu obsolète (Behets, 1998) en ne donnant pas nécessairement une information utile pour les décisions d'investissement (Elliott, 1994).

Concernant le second point, à savoir la valeur de contrôle des informations produites, dans ce cas aussi, les informations apportées par l'auditeur semblent insuffisantes. En effet, lors d'une mission d'audit externe légal, l'auditeur produit une information à destination des parties prenantes, tout d'abord, sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états comptables et financiers, ensuite, sur l'absence d'anomalies, étant assimilées à des fraudes et/ou des erreurs, avec une assurance positive, et, enfin, sur la continuité d'exploitation de l'entreprise concernée. Or, à ce niveau, des difficultés surviennent eu égard à l'écart existant entre les différents besoins des parties prenantes en matière d'audit externe et la mission que les auditeurs sont supposés réaliser (Scheid, 1991 ; Collins, 1991 ; Combres et al., 1993 ; Dunn, 1996 ; Masson et De L'épine, 1996 ; Roussey, 1997). Cet écart, appelé *audit expectation gap*, peut notamment être formalisé à travers la croyance par les principales parties prenantes de l'entreprise que l'audit externe permet, entre autres, de porter un jugement sur la performance de la gestion du dirigeant ou bien de détecter, avec une assurance absolue, les cas de fraude. Or, même si des évolutions normatives ont eu lieu dans ce dernier cas (Carassus et Cormier, 2003), la mission d'audit externe ne couvre pas la totalité des besoins des différentes parties prenantes à la gouvernance de l'entreprise. De plus, ce décalage semble d'autant plus complexe à appréhender qu'il existe d'écart entre multiplicité et variété des attentes en matière d'information validée et unicité de la réponse (Combres et al., 1993).

L'ensemble de ces insuffisances, au-delà de cet *audit expectation gap*, crée au total un décalage entre conceptions théorique et pratique de l'audit externe. Analysé, dans un premier temps, comme un mécanisme central de la gouvernance d'entreprise permettant non seulement de réduire l'asymétrie informationnelle vis-à-vis des parties prenantes, mais aussi de diminuer le pouvoir discrétionnaire du dirigeant, les insuffisances pratiques de l'audit externe, décrites dans un second temps, mettent en évidence des obstacles importants au plein exercice de la responsabilité conférée. Ces décalages constituent, par voie de conséquence, autant de perspectives de réflexion en matière d'évolution du modèle d'audit externe actuel au sein de la gouvernance d'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS R. ET H. MEHRAN (2002)**, “Board structure and banking firm performance”, Working paper, *Federal Reserve Bank of New York*.
- AKERLOF G. (1970)**, “The market for lemons: quality uncertainty and the market mechanism”, *Quarterly Journal of Economics*, n°84, p. 488-500.
- ANDERSON C., A. SATTA ET D. REE (2004)**, “Board characteristics, accounting report integrity, and the cost of debt”, *Journal of Accounting and Economics*, vol. 37, p. 315–342
- ANTLE R. (1982)**, “The auditor as an economic agent”, *Journal of Accounting Research*, vol. 20, n° 2, p. 503-527.
- ANTLE R. ET B. NALEBUFF (1991)**, “Conservatism and auditor client negotiations”, *Journal of accounting research*, vol.29, p. 31-54.
- BAKER R. ET D. OWSEN (2002)**, “Increasing the role of auditing in corporate governance”, *Critical Perspectives on Accounting*, vol. 13, pp. 783 – 795.
- BEASLEY M. (1996)**, “An empirical investigation of the relation between board of director composition and financial statement fraud”, *Accounting Review*, vol. 71, n°4, p. 443-460
- BEASLEY M., J. CARCELLO, D. HERMANSON ET P. LAPIDES (2000)**, “Fraudulent financial reporting: consideration of industry traits and corporate governance mechanisms”, *Accounting Horizons*, vol. 14, n°4, p. 441-454.
- BEHETS P. (1998)**, “Are financial statements an obsolete product?”, Plenary speech at the 21st annual congress of the European Accounting Association (Antwerp, Belgium).
- BERLE A. ET G. MEANS (1932)**, “*The modern corporation and private property*”, Commerce Clearing House, N.Y.
- BETHOUX R., KREMPER ET M. POISSON (1986)**, « *L’audit dans le secteur public* », Clet.
- BOUQUIN H. (1989)**, « Audit », *Encyclopédie de Gestion*, sous la direction de Patrick JOFFRE et Yves SIMON, Economica.
- BOUQUIN H. (2001)**, « Le contrôle de gestion », PUF, Paris, 5^{ème} éd..
- BRICKLEY J., J. COLES ET R. TERRY (1994)**, “Outside directors end the adoption of poison pills”, *Journal of Financial Economics*, vol. 35, p. 371-390.
- BROUSSEAU E. (1993)**, « *L’économie des contrats - Technologies de l’information et coordination interentreprises* », Presses Universitaires de France, 1993.
- BROYE G. (1998)**, « Choix d’un auditeur externe de qualité différenciée et évaluation des titres à l’émission », *Thèse de doctorat*, Université de Bourgogne, sous la direction de **G. CHARREAUX**.
- BYRD J. ET K. HICKMAN (1992)** « Do outside directors monitor managers? Evidence from tender offer bids », *Journal of Financial Economics*, vol. 32, p. 195-222.
- BYRNE J. (1998)** “How al Dinlap self destructed: the inside story of what drove sunbeam’s board to act”, *Business Week*, n°6, p. 58-65.
- CABY J. ET G. HIRIGOYEN (1997)**, « *La création de valeur de l’entreprise* », Economica, collection « Connaissance de la Gestion ».

CABY J. ET G. HIRIGOYEN (1999) « Les limites de la création de valeur », *Banque et stratégie*, n°161, p. 22-24.

CADBURY COMMITTEE (1992), “*Report on the Financial Aspects of Corporate Governance*”, Gee, London.

CARASSUS D. ET D. CORMIER (2003) " Etude empirique du risque de fraude comme objet d'analyse de l'audit externe légal ", *Comptabilité, Contrôle, Audit*.

CARASSUS D. ET G. GREGORIO (2003) " Gouvernance et audit externe : une approche historique comparée à travers l'obligation de reddition des comptes ", *Neuvièmes journées d'histoire de la comptabilité et du management*.

CARCELLO J. ET T. NEAL (2000) “Audit committee composition and auditor reporting” *Accounting Review*, vol. 75, p.453-467.

CASTA J.F. ET A. MIKOL (1999) « Vingt ans d'audit : de la révision des comptes aux activités multiservices », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, « Les Vingt ans de l'AFC », mai.

CHARREAUX G. (1987), « La théorie positive de l'agence : une synthèse de la littérature », in « *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise* », Gérard CHARREAUX et al., Economica.

CHARREAUX G. (1997a), « A la lumière de la théorie des gouvernements des entreprises ; l'entreprise publique est-elle nécessairement moins efficace ? », *Revue Française de Gestion*, pp. 38-56, septembre - octobre.

CHARREAUX G. (1997b), « Vers une théorie du gouvernement des entreprises », in « *Le gouvernement des entreprises : corporate governance, théories et faits* », Economica, G. CHARREAUX ed..

CHARREAUX G., A. COURET P. JOFFRE ET AL. (1987), « *De nouvelles théories pour gérer l'entreprise* » Paris, Economica.

CHOW C. (1982), “The demand for external auditing: size, debt and ownership influences”, *The Accounting Review*, vol. 57, n° 2, p. 272-291.

COHEN J., G. KRISHNAMOORTHY ET A. WRIGHT (2002), “Corporate governance and the audit process”, *Contemporary Accounting Research*, vol. 19, n° 4, p. 573-594.

COLLAT-PAROS P. (1999), « Chapitre 1 : La firme comme système de contrats », in *Thèse de doctorat*, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

COLLINS L. (1991), « Le modèle français d'audit légal n'est-il pas le meilleur ? », *Congrès de l'AFC*, Jouy en Josas, 23-25 Mai.

COMBRES J-E., BROUSSE P., DELSOL ET al. (1993), « *Audit financier et contrôle de gestion- fondements et pratiques* », Publi-Union.

DE ANGELO L. (1981), “Auditor size and audit quality”, *Journal of Accounting and Economics*, vol.3, p. 183-199.

DEMSETZ H. (1983), “The structure of ownership and the theory of the firm” *Journal of Law and Economics*, vol. 26, p. 375-393.

DERHY A. (1997), « Gouvernement de l'entreprise : mode optimal de résolution des conflits d'intérêts entre actionnaires et gestionnaires ? », *La Revue du Financier*, n° 111-112.

DESCHOW P., R. SLOAN ET A. SWEENY (1996), “Detecting earnings management”, *The Accounting Review*, vol. 70, p. 193-226.

- DIONNE G. (1987)**, « Incertain et information : où en sommes nous 35 ans après le colloque de Paris ? », *Actualité Economique*, vol. 63, n°2-3, p. 5-39.
- DUNN J. (1996)**, « *Auditing theory and practice* », Prentice Hall.
- DYE R. (1991)**, “Informationally motivated auditor replacement”, *Journal of Accounting and Economics*, vol. 14, p. 347-374.
- ELLIOTT R. (1994)**, “Confronting the future: choices for the attest function”, *Accounting Horizons*, vol. 8, n°3, p. 106-124.
- FAMA E. (1980)**, “Agency problems and the theory of the firm”, *Journal of Political Economy*, n°88, p. 288-307.
- FAMA E. F. ET M.C. JENSEN (1983)**, « Separation of ownership and control », *Journal of Law and Economics*, vol. 26, pp. 301-325, june.
- FINANCIAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD (1980)**, “*Statement of financial accounting concepts. 2 : qualitative characteristics of accounting information*”, FASB.
- FLINT D. (1988)**, “*Philosophy and principles of auditing: an introduction*”, Houndmills UK: Mac millan Education.
- GJESDAL F. (1981)**, “Accounting for stewardship”, *Journal of Accounting Research*, vol. 19, n°1, p. 208 -231.
- GOMEZ P.Y. (1996)**, « *Le gouvernement de l'entreprise* », Paris, Interéditions, 271 pages.
- HART O. (1995)**, “Corporate governance: some theory and implications”, *The Economic Journal*, vol. 105, n° 430, p. 678-689.
- HART O. ET J. MOORE (1990)**, “Property Rights and the Nature of the Firm,” *Journal of Political Economy*, vol.98, p.1119-58.
- HOLAND J. (1999)**, “financial reporting, private disclosure and the corporate governance role of financial institutions”, *Journal of Management and governance*, vol. 3, n°2, p.161-187.
- HUMPHREY C., P. MOIZER ET S. TURLEY (1993)**, “The audit expectation gap in Britain: an empirical investigation”, *Accounting and Business Research*, vol. 23, n° 91A, p. 395-411.
- JENSEN M. ET W. MECKLING (1976)**, “Theory of the firm: managerial behavior, agency cost, and ownership structure”, *Journal of Financial Economic*, p. 305-360.
- JENSEN M. (1993)**, “The modern industrial revolution, exit, and the failure of internal control systems”, *Journal of Finance*, vol. 48, p. 831-880.
- KEASEY K. ET M. WRIGHT (1993)**, “Issues in corporate accountability and governance: an editorial”, *Accounting and Business Research*, vol. 23, n° 91A, p. 291-310.
- KLEIN A. (2002)**, “Audit committee, board of director characteristics, and earnings management”, *Journal of Accounting and Economics*, vol. 33, p.375–400.
- KOCHAN ET RUBINSTEIN (2000)**, “Toward a stakeholder theory of the firm: The saturn partnership”, *Organization Science*, p. 367-386.
- LESOURNE J. (1991)**, « *Economie de l'ordre et du désordre* », Economica.
- LIPTON L. ET J. LORSH (1992)**, “A modest proposal for improved corporate governance”, *The business Lawyer*, vol. 48, p.59-77.

- MAGEE R. ET M. TSENG (1990)**, “Audit pricing and independence”, *The Accounting Review*, vol. 65, p. 315-336.
- MASSON G. ET C. DE L’EPINE (1996)**, « Audit: une profession en péril ? », *Ethique des affaires* n°6, septembre.
- Mc MICKLE P.L. Jr. (1978)**, « *The nature and objectives of auditing : a unified rationale of public, governmental and internal auditing* », P.h. D. dissertation.
- MEDNICK R. (1991)**, “Reinventing the audit”, *Journal of Accountancy*, august.
- MELUMAD N. ET L.THOMAN (1990)**, “An Equilibrium Analysis of Optimal Audit Contracts”, *Contemporary Accounting Research*, vol.7, p. 22-55.
- MONKS R. ET N. MINOW (1995)**, “*Corporate governance*” Blackwell publishing, NY.
- MOORE G. ET J. RONEN (1990)**, “External audit and asymmetric information”, *Auditing : a Journal of Practice and Theory*, vol. 9 suppl., p. 234-242.
- NG D. (1978)**, “An information economics analysis of financial reporting and external auditing”, *The Accounting Review*, p. 910-920.
- NG D. ET J. STOECKENIUS (1979)**, “Auditing: incentives and truthful reporting”, *Journal of Accounting Research*, vol. 17, p. 1-24.
- ORMROD P. ET K. CLEAVER (1993)**, “Financial reporting and corporate accountability”, *Accounting and Business Research*, vol. 23, n° 91A, p. 431-439.
- PESQUEUX Y. (1990)**, « La comptabilité et les problèmes méthodologiques de sa prétention à être une science », *Economie et Sociétés*, novembre.
- PFEFFER J. ET C.R. SALANCIK (1978)**, « *The external control of organizations* » Harper and Rowe, New York.
- POCHET C. (1998)**, « Inefficacité des mécanismes de contrôle managérial : le rôle de l'information comptable dans le gouvernement d'entreprise », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Tome 4, vol. 2, p. 71-88.
- PORTER B., D. HATHERLY ET J. SIMON (1996)**, « *Principles of external auditing* », Ed. Wiley.
- POWER M. (1994)**, « *The audit explosion* », London, Demos.
- RAGHUNATHAN B., B.L. LEWIS B.L. ET J.H. EVAN (1994)**, « An empirical investigation of problem audits », *Research in Accounting Regulation*, vol. 8.
- ROBERTS J. (1991)**, “The possibilities of accountability”, *Accounting, Organization and Society*, vol. 16, n° 4, p. 355-368.
- ROBERTSON J.C. (1993)** « *Auditing* », Ed. Irwin 7ème édition.
- ROUSSEY R.S. ET al. (1997)**, « L'audit des états financiers : l'utilité de la mission traditionnelle en question ? », *XVth World Congress of Accountants*, 29th october.
- SCHEID J.C. (1991)**, « L'évolution des rapports financiers annuels et de l'audit », Colloque CREDA - CCI Paris « *Au-delà de la certification* », 25 novembre.
- SHLEIFER A. ET R. VISHNY (1997)**, “Survey of corporate governance”, *Journal of Finance*, vol. 52, n° 2, p.737-794.
- SMITH A. (1766)**, « *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* » Tome 2, collection des principaux économistes, Otto Zeller, Osnabrück. Cité p.243 par **H. GABRIE**

ET J.L. JACQUIER « *Les théories modernes de l'entreprise : l'approche institutionnelle* » Economica, 1999, 329 pages.

UZUN H, S. SZEWCZYK ET R. VARMA (2004), “Board composition and corporate fraud”, *Financial Analyst Journal*, vol. 60, n°3, p.33-43.

WATTS R.L. ET J.L. ZIMMERMAN (1983), “Agency problems, auditing and the theory of the firm : some evidence” », *Journal of Law and Economics*, vol. 26, p. 613-633.

WATTS R.L. ET J.L. ZIMMERMAN (1986), « *Positive accounting theory* », Prentice-Hall.

WEISBACK M. (1988), “Outside directors and CEO turnover”, *Journal of financial Economics*, vol. 20, p. 431-460.

WHITTINGTON G. (1993), “Corporate governance and the regulation of financial reporting”, *Accounting and Business Research*, vol. 23, n° 91A, p. 311-330, 1993.

WILL H. J. (1995), « Auditability, accountability and controllership », *Comparative International Governmental Accounting Research*, 5th Conference, Paris.

WILLIAMS P. (1996), “The relations between a prior earnings forecast by management and analyst responses to a current management forecast”, *The Accounting Review*, vol. 71, n°1, p. 103-116.

WOLFSON N. (1984), “*The modern corporation : free market versus regulation*”, New York, Mac Graw - Hill.

YERMACK D. (1996), “Higher market valuation of companies with a small board of director”, *Journal of financial Economics*, vol. 40, p. 185-212.